

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RIGNAC**

NOMBRE DE MEMBRES	SEANCE DU 15 AVRIL 2026
Afférents au Conseil Municipal : 19	Le quinze avril deux mille vingt-six à vingt heures trente , le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice : 19	
Qui ont pris part à la délibération : 18	
Date de la Convocation : 7 avril 2026	

Présents : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, GLADIN Nathalie, PRADELS Michel, MARTY Maurice, CAYLA Alain, LACOMBE Jean-Pierre, GARIBAL Christine, DELTORT Marie-Anne, ESPEILHAC Marie-Laure, FILHOL Anthony, RUAT Gaëtan, MAZENQ Mélanie, CAPMARTIN Marion, Justine FILHOL.

Absents excusés ayant donné procuration : CASAGRANDA Stéphane (procuration à CALVET Jean-Marc), CAYRE Jérôme (procuration à Michel PRADELS).

Secrétaire de séance : PEGUES Florence

**Délibération n° 2026 – 44 - Fonction publique
Création de poste permanent**

Exposé :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Maire propose donc à l'assemblée, la création du poste suivant au 01/06/2026 :

- La création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet, 17.5h hebdomadaire pour assurer les missions de France Services et autres services publics.

POSTES PERMANENTS AU 1^{ER} JUIN 2026 :

<i>Filières</i>	<i>Grade</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Nouvel effectif</i>	<i>Ancien effectif</i>
Administratif	Attaché territorial principal	Non complet – 20 h/semaine	1	1
Administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	complet– 35 h hebdo	1	1
Technique	Agent de maîtrise principal	complet - 35 h hebdo	1	1
Technique	Agent de maîtrise principal	Non complet – 8 h hebdo	1	1
Technique	Adjoint technique	non complet - 16 h	0	0
Technique	Adjoint technique de principal de 1 ^{ère} classe	complet - 35 h hebdo	1	1
Technique	Adjoint technique	complet - 35 h hebdo	1	1
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Non complet - 9 h hebdo	1	1
Technique	Agent de maîtrise	complet - 35 h	1	1
Technique	Adjoint technique	non complet - 8 h	1	1
Animation	Animateur	Complet – 35 h Hebdo	1	1
Technique	Adjoint technique	complet - 35 h hebdo	0	0

Accusé de réception en préfecture
012-211201891-20260415-20260415_44-DE
Reçu le 20/04/2026

Administratif	Adjoint administratif	complet– 35 h hebdo	1	1
Administratif	Adjoint administratif	Non complet – 17.5h hebdo	1	0

POSTE NON PERMANENT :

<i>Filières</i>	<i>Grade</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Nouvel effectif</i>	<i>Ancien effectif</i>
Administratif	Rédacteur	Complet – 35 h Hebdo	1	1

- Portant le total des postes à :

13	12
----	----

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées,
- précise que les agents à temps non complet auront la possibilité d'effectuer des heures complémentaires dans la limite du temps complet,
- précise que l'ensemble des postes susmentionnés, dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur, aura la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires lorsque le bon fonctionnement des services le nécessite,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont prélevés sur les crédits inscrits au chapitre 012 du budget de la Commune

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Acte certifié exécutoire par dépôt en préfecture :

- dépôt en Préfecture le :
- publication ou notification du :

Le Maire,
Jean-Marc CALVET
ACTE DEMATERIALISE